

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

dont le périmètre s'étend sur les 162 communes ci-dessous :

107 communes du Nord :

Allennes-les-Marais, Annoeulin, Anstaing, Attiches, Auby, Avelin, Baisieux, Bauvin, Beaucamps-Ligny, Bondues, Bourghelles, Bousbecque, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Carnin, Chemy, Chereng, Cobrieux, Comines, Croix, Cysoing, Deûlemont, Don, Emmerin, Ennevelin, Erquinghem-le-Sec, Esquerchin, Faches-Thumesnil, Flers-en-Escrebieux, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Fretin, Genech, Gondcourt, Gruson, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Haubourdin, Hem, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Madeleine, La Neuville, Lambersart, Lannoy, Lauwin-Planque, Leers, Lesquin, Lezennes, Lille et les communes associées de Lomme et Hellemmes, Linselles, Lomme, Lompret, Loos, Louvil, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Merignies, Mons-en-Baroeul, Mons-en-Pévèle, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-les-Seclin, Ostricourt, Peronne-en-Mélantois, Phalempin, Pont-à-Marque, Provin, Quesnoy-sur-Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Sailly-les-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin-en-Weppes, Saint-André-lez-Lille, Salomé, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Templeuve, Thumeries, Toufflers, Tourcoing, Tourmignies, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve-d'Ascq, Wahagnies, Wambrechies, Wannehain, Warneton, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wavrin, Wervicq sud, Wicres, Willems

55 communes du Pas-de-Calais :

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Angres, Annay, Arleux-en-Gohelle, Avion, Bailleul-sir-Berthoult, Benifontaine, Billy-Berclau, Billy-Montigny, Bois-Bernard, Carency, Carvin, Courcelles-les-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Evin-Malmaison, Farbus, Fouquières-les-Lens, Fresnoy-en-Gohelle, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Harnes, Hénin-Beaumont, Hulluch, Izel-les-Equerchin, Leforest, Lens, Libercourt, Lievin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mericourt, Meurchin, Montigny-en-Gohelle, Neuvireuil, Noyelles-Godault, Noyelles-sous-Lens, Oignies, Oppy, Pont-à-Vendin, Quiery-la-Motte, Rouvroy, Sallaumines, Servins, Souchez, Thelus, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Willerval, Wingles

en vue de l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Marque-Deûle

présenté par Monsieur le président de la Commission Locale de l'Eau

siège social de la structure porteuse du SAGE : Métropole Européenne de Lille - 1 rue du Ballon CS 50749- 59 034 Lille cedex

L'enquête publique, en vue d'obtenir l'avis du public, se déroulera dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais,

du lundi 30 septembre au mercredi 30 octobre 2019 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra, dans les 32 mairies indiquées dans le tableau ci-après ainsi qu'au siège de l'enquête : la Métropole Européenne de Lille, consulter le dossier d'enquête qui comporte, en plus du contenu du SAGE, notamment une étude environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission d'enquête, décrite ci-dessous, conduira cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

Présidente :	Membres titulaires :	
Madame Peggy CARTON	Monsieur Bernard COUTON	Monsieur Roger FEBURIE

DATES	SITES	HEURES DE PERMANENCE	Informations :
SEPTEMBRE			
Lundi 30	Mairie de SECLIN	09h00 / 12h00	Les observations du public peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :
Lundi 30	Siège de la MEL	14h00 / 17h00	
OCTOBRE			
Mardi 1	Mairie de RONCQ	09h00 / 12h00	* soit par écrit au siège de l'enquête : 1 rue du Ballon CS 50749 59 034 Lille cedex.
Mardi 1	Mairie de LIEVIN	15h00 / 18h00	
Mercredi 2	Mairie de VENDEVILLE	13h00 / 16h00	* soit par courriel par l'adresse électronique suivante mise en place par le porteur de projet : SAGE-Marque-Deule@mail.registre-numerique.fr
Jeudi 3	Mairie de WINGLES	14h00 / 17h00	
Samedi 5	Mairie de BOURGHELLES	09h00 / 12h00	* soit par voie électronique, sur un registre dématérialisé qui permet également la consultation du dossier d'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/SAGE-Marque-Deule
Lundi 7	Mairie de LOISON SOUS LENS	14h00 / 17h00	
Mardi 8	Mairie de QUESNOY SUR DEULE	09h00 / 12h00	Les horaires et dates d'ouverture du registre numérique sont les suivantes : lundi 30 septembre 2019 à 7h30 - mercredi 30 octobre 2019 à 19h.
Mardi 8	Mairie d'ANNOEULLIN	15h30 / 18h30	
Mercredi 9	Mairie de LEERS	14h00 / 17h00	Les contributions du public, quel que soit leur mode d'expression, seront consultables sur le registre dématérialisé.
Jeudi 10	Mairie de HENIN BEAUMONT	09h00 / 12h00	
Jeudi 10	Mairie de WAVRIN	13h30 / 16h30	L'ensemble de ces observations seront annexées par ses soins au procès-verbal d'enquête après avoir été cotées de leur numéro d'inscription aux registres d'enquête.
Vendredi 11	Mairie de LIBERCOURT	09h00 / 12h00	
Samedi 12	Mairie de CHERENG	08h30 / 11h30	Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Madame Josépha GUIGO et de Monsieur Florian BUSY, animateurs du SAGE Marque-Deûle.
Lundi 14	Mairie de BOIS BERNARD	15h00 / 18h00	
Mardi 15	Mairie de COMINES	09h00 / 12h00	L'avis d'enquête publique paraîtra dans les journaux locaux quotidiens La Voix du Nord pour le département du Nord, La Voix du Nord pour le département du Pas-de-Calais et le journal hebdomadaire Terres-et-Territoires dans l'édition du Nord/Pas-de-Calais ;
Mardi 15	Mairie de LOOS	15h00 / 18h00	
Mercredi 16	Mairie de SALLAUMINES	09h00 / 12h00	Outre la parution d'un avis d'enquête publique dans la presse, et conformément aux dispositions prises par le porteur de projet, l'ensemble des documents soumis à la présente enquête sont consultables sur le site : http://sagemarquedeule.fr/index.php/enq-pub-sage/167-enqu-pub-sage
Jeudi 17	Mairie de TEMPLEUVE	08h30 / 11h30	
Vendredi 18	Mairie de LA NEUVILLE	13h30 / 16h30	Après enquête publique, la présidente de la commission d'enquête transmet à Monsieur le Préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée d'organiser l'enquête, les rapport et conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE.
Vendredi 18	Mairie de BAILLEUL SIR BERTHOULT	15h30 / 18h30	
Samedi 19	Mairie de WATTRELOS	08h30 / 11h30	Le rapport et les conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes et au siège où s'est déroulée l'enquête, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur son site internet (www.nord.gouv.fr) rubrique /Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques/Police de l'eau/Sage Marque-Deule).
Lundi 21	Mairie de FRETIN	15h00 / 18h00	
Mardi 22	Mairie de GOUY SERVINS	09h00 / 12h00	L'autorité compétente décisionnelle est le préfet de département, M. Michel LALANDE (Art R123-9 du code de l'environnement).
Mercredi 23	Mairie d'OSTRICOURT	09h00 / 12h00	
Mercredi 23	Mairie de MARCQ EN BAROEUL	14h00 / 17h00	
Jeudi 24	Mairie de CAPINGHEM	09h00 / 12h00	
Jeudi 24	Mairie d'EVIN MALMAISON	14h00 / 17h00	
Vendredi 25	Mairie de LINSSELLES	09h00 / 12h00	
Samedi 26	Mairie de CAMPHIN EN CAREMBAULT	09h00 / 12h00	
Lundi 28	Mairie de SOUCHEZ	09h00 / 12h00	
Lundi 28	Mairie de TOUFFLERS	13h30 / 16h30	
Mardi 29	Mairie de SECLIN	14h00 / 17h00	
Mercredi 30	Mairie de LIEVIN	09h00 / 12h00	
Mercredi 30	Siège de la MEL	14h00 / 17h00	